



Syndicat Autonome
Groupe Casino

Distribution Casino France
NEGOCIATION SALAIRES ET CONDITIONS DE TRAVAIL
1^{ère} réunion 25/01/2017

**POUR
AFFICHAGE**

La DRH présente la politique sociale et salariale de l'année écoulée, puis c'est aux organisations syndicales de s'exprimer.

NOS DEMANDES CONCERNANT LES SALAIRES

Employés et vendeurs BAS

- ⇒ Maintenir la pente de la grille ;
- ⇒ Augmentation de 2% sur les salaires réels en une seule fois au 1^{er} avril (avec effet rétroactif au 1^{er} janvier) ;
- ⇒ Maintien de la rémunération variable.

Agents de Maîtrise

- ⇒ 1,5% sur les salaires réels ;
- ⇒ 0,5% d'enveloppe de la masse salariale pour les augmentations individuelles (hors primes, promotions ou rémunération variable).

Cadres

- ⇒ 1,5 % de la masse salariale pour les augmentations individuelles.
- ⇒ **PRIME VARIABLE** : calcul de la prime en prenant compte de l'absentéisme uniquement au-delà de 1 jour au mois M (**et non plus M et M-1**).

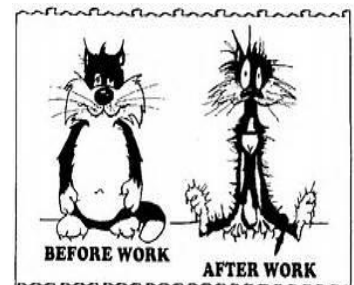


NOS DEMANDES CONCERNANT LES AVANTAGES ET CONDITIONS DE TRAVAIL

! Nous demandons la création d'une commission semestrielle de suivi sur un respect des accords et de leur interprétation (prise de congés payés, Modulation, consultation des IRP etc...)

SUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL :

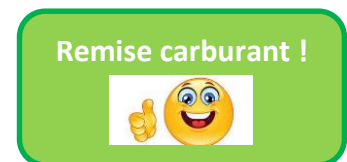
- ⇒ Ramener à 2 le nombre de coupures par semaine (au lieu de 3 actuellement) ;
- ⇒ Sur demande écrite du salarié, accorder une heure de coupure au lieu de 2 actuellement ;



- ⇒ 3 fermetures maximum par semaine en considérant qu'un salarié est de fermeture **à partir de 19h** ;
- ⇒ Pour les salariés de plus de 55 ans, à leur demande, n'effectuer qu'une seule fermeture par semaine.
- ⇒ *Sur le niveau 4* : Redynamiser le niveau 4 et encourager le passage au niveau 4 pour les salariés qui accomplissent depuis au moins 2 ans des tâches le justifiant (poste de travail à tâches multiples impliquant certaines responsabilités et une certaine autonomie).

SUR LES AVANTAGES :

- ⇒ Porter le remboursement du repas à 3€ en province et à 4€ à PARIS IDF, et supprimer la plage horaire pour le remboursement du repas (1 fois par jour avec repas pris sur place) ;
- ⇒ Remise de 5% sur la carte de fidélité « salarié » ou carte bancaire « casino » pour la station-essence ;
- ⇒ Bénéficiaire de 10% de remise sur tous les achats et produits (MDD et marques nationales) avec la carte de fidélité « salarié » ou carte bancaire « casino » ;
- ⇒ Mettre le bon de nettoyage à 5€/mois ;
- ⇒ Porter la gratification de la médaille du travail à 25€ par année de présence ;
- ⇒ Garantir la prime de gratification de fin d'année à tous les salariés en AT et en MP quelle que soit la durée de l'absence (actuellement zéro après un an d'arrêt).
- ⇒ Mutuelle : Prise en charge totale par la Direction du niveau 1 pour l'ensemble des salariés.
- ⇒ Accorder un jour de congé supplémentaire après 20 ans de service dans l'entreprise ;
- ⇒ Maintenir 2 jours de congés pour événements familiaux au salarié dont l'un des enfants viendrait à se pacser.
- ⇒ *Arrêt maladie* : Suppression des jours de carence en cas d'arrêt maladie.
- ⇒ Abondement : Reconduction de l'abondement selon les modalités de 2016.



DEMANDES SPECIFIQUES AMONT SERVICES CENTRAUX DCF



- ➔ Ouverture d'une négociation sur le télétravail ;
- ➔ Réduction de la plage déjeuner : 30 minutes (au lieu de 50 min) sur le modèle de Comacas ;
- ➔ Pour les employés et les Agents de Maitrise, possibilité de partir à 16h30 le mardi et le vendredi ;
- ➔ Médaille du travail : 1 jour de repos supplémentaire accolé à la cérémonie des médailles, sous réserve que le salarié soit présent à la cérémonie (sauf absence professionnelle et/ou personnelle dûment justifiée).

Nous avons été assez étonnés d'avoir été les seuls à décliner un ensemble de demandes ! En effet, les autres organisations syndicales ont fait une ou deux interventions et ont indiqué qu'elles enverraient leurs demandes par écrit à la Direction. A croire qu'elles sont venues bredouilles à cette réunion.

Néanmoins, FO a demandé une augmentation de 2% et la création d'un échelon supplémentaire, (nous n'y sommes absolument pas favorables) la CGT un salaire minimum de 1800€ brut, la CGC augmentation de 1,6% pour les AM et cadres, la CFDT n'a dévoilé aucune demande).



PROCHAINE REUNION LE 8 FEVRIER

La délégation :

Nathalie MEZIGHECHE, Françoise FANTINI, Sandrine CLERC, Thomas MEYER.